



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2023-075**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 6  
Présents : 4  
Procurations : 1  
Votants : 5

**OBJET**

—  
**ADMISSION DE  
CREANCES  
EN NON-VALEUR  
-  
BUDGET  
CCAS**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le 22/10/23  
Publié ou notifié  
le 23/10/23



Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 23/10/23

ID : 046-214600892-20231018-2023\_075-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le dix-huit octobre à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 11.10.2023**

**Présents : MM. CALASSOU, Mmes DELAIR, DAVID, BOON**

**Excusées: Mmes BROUSSE, HALL**

**Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la trésorerie ont communiqué un état des titres de recettes pour lesquels les poursuites sont restées sans effet.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Monsieur le Maire propose que les créances concernées soient admises en non-valeur et imputées en dépenses à l'article 6541 intitulé « créances admises en non-valeur » du budget CCAS pour un montant de 748.20 €.

L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus  
Gérard CALASSOU  
Maire

